



ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE 2022-2023

NOM DU PROJET	ÇA TOURNE TOUT COURT!	
PARTENAIRE	Des courts l'après-midi	
NIVEAUX CONCERNÉS	PERIMÈTRE	DOMAINE
Collèges (à partir de la 4ème), Lycées généraux, technologiques et professionnels	Marseille et environs	Cinéma et audiovisuel
CONTRIBUTION AU PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE DES ELEVES		
RENCONTRER	PRATIQUER	CONNAÎTRE
Cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres Echanger avec un artiste, un créateur, un scientifique ou un professionnel de l'art et de la culture Identifier la diversité des lieux et des acteurs culturels de son territoire Appréhender des œuvres et des productions artistiques	Utiliser des techniques d'expression artistique adaptées à une production Mettre en œuvre un processus de création Concevoir et réaliser la présentation d'une production S'intégrer dans un processus collectif Réfléchir sur sa pratique	Exprimer une émotion esthétique et un jugement critique Utiliser un vocabulaire approprié à chaque domaine artistique ou culturel Mettre en relation différents champs de connaissances Mobiliser ses savoirs et ses expériences au service de la compréhension de l'œuvre
Oeuvres, lieux, professionnels rencontrés	Pratique artistique proposée aux élèves	Champs de connaissance explorés
Visionner les films des intervenants. Rencontrer les professionnels du cinéma et découvrir les métiers (réalisateurs, monteurs producteurs etc)	Ecrire un synopsis et un scénario Cadrer, filmer, diriger des acteurs, prendre le son, etc. Monter son court-métrage.	Apprendre à faire des choix, les justifier. Aiguiser sa sensibilité. Apprendre à travailler en équipe. Connaître les étapes de fabrication d'un film.

PRÉSENTATION DU PROJET



L'association *Des courts l'après-midi* qui diffuse et produit des courts métrages en Région sud, propose aux élèves de collèges et de lycées, un atelier de programmation de courts-métrages. Il s'agira d'organiser une projection publique en élaboration notamment des documents de communication. L'association propose de faire découvrir au plus grand nombre la variété et la créativité de ce cinéma hors des festivals internationaux qui lui sont consacrés.

LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET :

Séance 1 (4h) :

- écrire une note d'intention, synopsis, scénario
- repérer les lieux de tournage
- connaître les valeurs de plan
- écrire le découpage séquentiel du court-métrage

Séance 2 (4H): préparation et tournage du court métrage

- connaître les différents postes de tournage : qui fait quoi ?
- répartir les rôles au sein de l'équipe du film
- apprendre à manipuler la caméra
- tournage des scènes

Séance 3 : (2h)

- apprendre à monter son court-métrage

Le projet est prévu pour 5 établissements.

CONTACTS :

EDUCATION NATIONALE

Délégation Académique à l'Éducation Artistique et à l'Action Culturelle, Rectorat (DAAC)

Responsable académique du domaine cinéma et audiovisuel
Muriel Benisty : daac.cinema@ac-aix-marseille.fr

LES PARTENAIRES

Des courts l'après-midi
Elisabeth Pawlowski & Elsa Minisini
contact@descourtslapresmidi.fr

MODALITÉS D'INSCRIPTION DANS ADAGE :

Les demandes de participation aux PROJETS DAAC se font uniquement sur ADAGE entre le 25 avril et le 31 mai 2022.

A savoir : Les IEN ou les chefs d'établissement devront valider toute demande déposée dans ADAGE.

ADAGE est accessible via le portail ARENA avec vos identifiants académiques :
mail professionnel nominatif prenom.nom@ac-aix-marseille.fr

Pour inscrire un projet, il est nécessaire d'avoir des droits de rédacteur, que vous devez demander à votre chef d'établissement, seulement si vous n'avez encore jamais renseigné ADAGE (lors du recensement ou des appels à projets).

Pour déposer votre demande :

- Sur la page d'accueil d'ADAGE, cliquer sur le bouton vert « OUVERT » dans la campagne d'appel à projets
- Sur la page « Monter son projet d'éducation artistique et culturelle », cliquer sur « Créer un nouveau projet. »
- Renseigner les rubriques 1, 2, 3 uniquement.

Important : Au moment de la saisie du projet, ne pas tenir compte des mentions « étapes à compléter » et « ce champ est obligatoire » pour les rubriques 4, 5, 6. Il s'agit d'une obligation générée par le paramétrage national de l'application indépendante de notre volonté.

VOTRE PROJET EST BIEN ENREGISTRÉ MÊME SANS RENSEIGNER CES RUBRIQUES.
VOTRE PROJET EST CONSULTABLE DANS L'ONGLET « MONTER SON PROJET. »

MODALITÉS FINANCIÈRES

Coût : entre 900€ et 1200€

Pour la part restant à la charge de l'établissement, une offre pass culture devra être associée à ce projet pour les classes de la quatrième à la terminale. Cette offre devra être co-construite entre l'établissement scolaire et la structure partenaire et validée par le chef d'établissement.

Le déplacement sur le lieu du festival ou autre lieu en dehors de l'établissement est à la charge des établissements.

MODALITÉS DE SÉLECTION

Les demandes de participation à un PROJET DAAC sont examinées par des comités de pilotage partenariaux, qui se tiendront début juin 2022. Les résultats de ces comités seront communiqués par courriel mi juin 2022.